

### PUBLIC CONCERNÉ

- Les personnes auxquelles l'ARS a demandé, pour l'obtention du titre de psychothérapeute, un stage de 2 à 5 mois.
- Les médecins ou psychologues non cliniciens ont 304 heures à faire pour l'obtention du titre de psychothérapeute

### TARIF

490,00 € (si stage seul, pas de formation en cours à l'AFTCC)

### CONDITIONS DE STAGE

- Trouver un stage dans un établissement de santé ou socio psychologique (CH, PMI, CMP,...) autre que votre lieu de travail ou un cabinet libéral : pas de liste d'établissement de ce type fourni par l'AFTCC ni par l'ARS  
Pas nécessairement en service psychiatrie : votre maître de stage peut être un psychologue ou un psychothérapeute, sauf si la DGRAS vous a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un service spécifique
- Les heures que vous avez à faire sont à fractionner à votre convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour, et au moins 1 fois 5 jours consécutifs
- Pas de lien nécessaire avec les TCC pour le stage pour l'obtention du titre SAUF pour ceux qui font la même année le Module 2 et qui veulent fusionner le mémoire de Module 2 (ou 3 si accès possible) et le rapport de stage (consignes spécifiques à demander au secrétariat)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Nous faire parvenir un bulletin d'inscription de stage, accompagné du règlement en cas de stage seul
- Nous indiquer par mail :
  - Date de début et de fin de stage
  - Durée du stage (compter 304 heures si on vous a demandé 2 mois)
  - Adresse de l'établissement
  - Nom et email du maître de stage
- Joindre la lettre de l'ARS qui vous demande le stage (sauf médecins et psychologues non cliniciens)

La convention tripartite vous est envoyée par mail dont un exemplaire est à nous retourner signé par les deux autres parties (vous d'une part et le responsable de l'établissement qui vous reçoit et le maître de stage d'autre part).

### VALIDATION DU STAGE

- Faire 2 séances de supervision en visioconférence (Webex), 2 fois 1 heure de supervision individuelle, avec un représentant de l'AFTCC
- Envoyer au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement mentionnant la durée du stage
- Rendre un rapport de stage
- Le soutenir devant votre maître de stage et un représentant de l'AFTCC en visioconférence (Webex)

Une fois le stage validé et l'ensemble de la formation théorique éventuellement demandée par l'ARS faite, l'AFTCC fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre.

### CONDITIONS POUR QUE LE STAGE PUISSE ETRE FUSIONNE AVEC LA FORMATION

---

- Qu'il se déroule pour l'essentiel avant la remise du mémoire (au moins 90% du temps)
- Qu'au moins l'un des cas traités dans le mémoire soit issu du lieu de stage
- Si la fusion est opérée avec le module 3, l'étudiant devra faire superviser son stage par un TPS (à ses frais) à concurrence d'au moins 3 heures de supervision distinctes les unes des autres.

### PUBLIC CONCERNÉ

---

Les médecins ou psychologues non cliniciens ont 304 heures à faire pour l'obtention du titre de psychothérapeute.

### TARIF

---

Le stage n'engendre pas de coût supplémentaire si les conditions ci-dessus sont remplies. Dans le cas contraire, l'étudiant bascule dans la solution du stage seul, auquel cas, se référer aux conditions du stage séparé de la formation.

### CONDITIONS DE STAGE

---

- Trouver un stage dans un établissement de santé ou socio psychologique autre que votre lieu de travail ou un cabinet libéral (ch, pmi, CMP...) : pas de liste d'établissement de ce type fourni par l'AFTCC ni par l'ARS  
Pas nécessairement en service psychiatrie : votre maître de stage peut être un psychologue ou un psychothérapeute, sauf si la DGRAS vous a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un tel service
- Les heures que vous avez à faire sont à fractionner à votre convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour, et au moins 1 fois 5 jours consécutifs
- Pas de lien nécessaire avec les TCC pour le stage pour l'obtention du titre SAUF pour ceux qui font la même année le Module 2 et qui veulent fusionner le mémoire de Module 2 (ou 3 si accès possible) et le rapport de stage (consignes spécifiques à demander au secrétariat)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

- Nous faire parvenir un bulletin d'inscription de stage, accompagné du règlement en cas de stage seul
- Nous indiquer par mail :
  - Date de début et de fin de stage
  - Durée du stage (compter 304 heures si on vous a demandé 2 mois)
  - Adresse de l'établissement
  - Nom et email du maître de stage
- Joindre la lettre de l'ARS qui vous demande le stage (sauf médecins et psychologues non cliniciens)

La convention tripartite vous est envoyée par mail dont un exemplaire est à nous retourner signé par les deux autres parties (vous d'une part et le responsable de l'établissement qui vous reçoit et le maître de stage d'autre part).

### VALIDATION DU STAGE

---

- Envoyer au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement mentionnant la durée du stage
- Attestation de supervision pour les cumuls avec le module 3
- Rendre deux versions :
  - Une version mémoire seul – version classique
  - Une version mémoire+ rapport de stage (ajout à la version classique point I et III)
- Le soutenir devant votre maître de stage et un représentant de l'AFTCC en visioconférence (Webex)

Une fois le stage validé et l'ensemble de la formation théorique éventuellement demandée par l'ARS faite, l'AFTCC fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre.

Rapport synthétique de 20 pages maximum faisant état des principaux points suivants.

Si ce rapport est inclus dans un mémoire de fin de module 2 AFTCC, seuls les points I et III viendront compléter le mémoire clinique de TCC. Police : Times 12 ; 1,5 d'interligne ; 2 cms maxi pour les marges.

## **I – CADRE DU STAGE** (3 pages)

### I.1. Brève présentation du lieu de stage

Aspects structuro-organisationnels, type de population concernée, types d'interventions, composition de l'équipe pluridisciplinaire, etc.

### I.2. Bref compte rendu du déroulement du stage

Principales activités, durée, fréquence, nombre de sujets suivis et problématique, professionnels encadrant ces activités, responsabilités confiées etc.

## **II – ANALYSE CLINIQUE** (15 pages)

### II.1. Présentation des cas cliniques complets

a/ Deux cas au maximum, avec :

- étude anamnestique des cas
- principaux résultats des tests
- principaux éléments d'entretiens
- principaux éléments d'observation clinique, de diagnostic et de modalités d'interventions thérapeutiques

b/ Le suivi thérapeutique d'un patient comprenant une analyse fonctionnelle du problème

c/ ou bien le suivi d'un groupe, en individualisant le suivi d'un patient au sein du groupe

Le jury souhaite connaître en détails la nature des interventions, les modalités, les effets, le nombre, la fréquence...

### II.2. Evocation des références théoriques significatives : en rapport avec les cas cliniques ;

- Références nosographiques, typologies, classifications diverses.
- Perspectives catégorielles, dimensionnelles, structurales.
- Evaluation diagnostique et discussion de la prise en charge prévue.

**Pour version fusionnée** : ce point est à fusionner avec le contenu général du mémoire

## **III – REFLEXIONS ET ANALYSE SUR LA FONCTION DU STAGIAIRE DANS L'INSTITUTION** (2 pages)

## **IV – BIBLIOGRAPHIE**

Le rapport de stage est à envoyer impérativement en deux exemplaires :

Adresser à : AFTCC - 3 rue Gazan - 75014 PARIS